

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ECONOMIE

DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

DU 16 NOVEMBRE 2009 A SAINT GERVAIS D'AUVERGNE

Présents : M. André DEMAY, Mme Marie-Noëlle GENEVE, M. Jean-Claude THERON, M. Olivier CAVAGNA, Mme Marylène MALARTRE, M. Michel TIXIER, Melle Pauline BRASSAC

I - DEVELOPPEMENT DES SERVICES MUTUALISES ENTRE ENTREPRISES : CRECHE ET RESTAURANT D'ENTREPRISES SUR LES COMBRAILLES :

Les conditions de développement des entreprises sur un territoire, qu'il soit urbain ou rural, passent par une offre de service adaptée pour leurs salariés. L'activité économique des Combrailles est plutôt concentrée sur des pôles industriels, au sein desquels il serait possible et opportun de travailler à la mise en place de services mutualisés sur deux volets : la restauration et la garde d'enfants.

1) Crèche d'entreprises :

Olivier Cavagna propose de lancer une étude sur la faisabilité et le cas échéant les modalités concrètes de création de ce service.

M. Théron propose que cette étude soit réalisée sur les trois principaux secteurs économiques des Combrailles :

- le secteur de Saint Eloy les Mines, Montaigut,
- le secteur des Ancizes, Saint Georges de Mons et Queuille,
- le secteur de la Zone de l'Aize de Combronde.

L'objectif de cette étude serait de faire ressortir les besoins actuels mais aussi à venir (du fait du développement des nouvelles zones d'activités de l'Aize et de Queuille).

Olivier Cavagna propose d'intégrer dans le cahier des charges de l'étude :

- un état des lieux : sur les trois bassins économiques précédemment cités, avec des informations sur l'offre actuelle et sa qualité, sur les besoins des différentes tranches d'âges et plages horaires, des informations sur des démarches similaires menées sur d'autres territoires,
- des préconisations : sur le type de structure à créer, sur le coût, la localisation, le portage (public, privé, public-privé), sur les conditions pour rendre opérationnelles ces structures (aspects recrutement, besoin de formation...).

2) Restaurant d'entreprises :

Olivier Cavagna propose d'appliquer la même démarche sur le volet de la restauration d'entreprises : une étude concernant les 3 pôles économiques des Combrailles.

Le cahier des charges demanderait :

- un état des lieux des besoins, de l'offre et des habitudes actuelles,
- un état des lieux des services de restauration collective et pouvant faire l'objet d'une mutualisation (par exemple, les services de portage de repas pour les personnes âgées, les services restauration des CAT...). L'objectif serait également d'étudier si ces mutualisations pourraient permettre d'obtenir un équilibre financier de structures existantes, le cas échéant dans une perspective de mise aux normes.
- des préconisations : où, comment, coût, partenariat.

Pauline BRASSAC est chargée de rédiger ces deux cahiers des charges et de les envoyer aux membres de la Commission économie pour avis au mois de janvier.

II - PLAN DE DEPLACEMENT DES ENTREPRISES :

Olivier Cavagna informe qu'une étude va être menée par un stagiaire auprès des entreprises sur ce sujet.

Il est décidé de faire le point sur ce sujet lorsque le stagiaire aura fini son étude. La question des déplacements liés à l'entreprise devra être couplée avec celle du télétravail.

III REALISATION D'UNE SECONDE VERSION DU « VOIX OFF » :

La première version du « Voix off » des Combrailles était consacrée à l'expérience de nouveaux habitants sur le territoire des Combrailles. Ce petit livret a été distribué par chaque maire lors du pot d'accueil des nouveaux habitants, organisé en mairie.

L'idée est de réaliser une seconde version du « Voix off » consacrée aux entreprises des Combrailles possédant un savoir-faire particulier. L'objectif est de proposer cet outil aux entreprises pour promouvoir leur produit et le savoir-faire de leurs salariés et, par la même occasion, pour disposer d'un moyen de communication pour favoriser l'accueil des nouveaux salariés et pour valoriser leur image, sur des salons professionnels par exemple.

Les entreprises identifiées pour être associées à cette démarche sont :

- EO2 Auvergne,
- Auvergne Solaire Photovoltaïque,
- SOCAMONT,
- Aubert et Duval,
- Echalièr,
- Fusions fonderie d'art,
- SAAM,
- Scierie Dubot et fils,
- Innovia 3I,
- Rockwool,
- Auvergne Bois Concept,
- CMB,
- Castel Hôtel,
- Dietal,
- Lyaudet,
- Pépiniériste,
- Au bon pain de campagne,
- Centre de rééducation fonctionnelle à Pionsat,
- Usine d'embouteillage de Chateauneuf les Bains,
- Un salarié d'un service de remplacement pour les exploitations agricoles,
- l'entreprise Ecuyer à Pionsat
- ...

Pauline BRASSAC est chargée d'envoyer un courrier aux entreprises recensées par les membres de la Commission économique pour savoir si elles souhaitent s'inscrire dans cette démarche.